



# Parlement jurassien

Session du 24 juin 2009

## Rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura

### Intervention de Pierre-André Comte, député PS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,  
Madame et Messieurs les Ministres,

Le gouvernement s'inscrit dans la continuité. Son rapport confirme un idéal et conforte une volonté. De ce point de vue, il satisfait à notre attente.

Quel que soit le commentaire qu'on puisse en faire, les conclusions de l'AIJ militent en faveur de l'unité du Jura. En réalité, l'institution ne dit rien d'autre que nous ne savions déjà. Avant elle, la Commission consultative fédérale avait établi un constat identique : seule l'édification d'un canton nouveau, formé des six districts de langue française du Jura, est apte à régler définitivement « le conflit jurassien », pour reprendre les termes de l'Accord du 25 mars 1994.

La nouveauté, Mesdames et Messieurs, est qu'une assemblée dite représentative des deux parties du Jura est majoritairement d'accord sur la perspective offerte aux six districts francophones : leur unité est un atout irrécusable, leur division un handicap incontestable. Seule une minorité réactionnaire s'élève contre cette évidence, ce qui laisse augurer, dans le Jura méridional, d'une évolution positive du corps électoral quant au futur économique et politique de la région.

Le rapport du gouvernement souligne les limites du partenariat direct, déplore l'absence d'interlocuteur valable dans ses relations interjurassiennes, synthétise les aspects économique et identitaire du projet de fusion, évoque le moment où le partage de souveraineté sera remis entre les mains des citoyens, réaffirme que l'unité du Jura est la seule solution à même de régler la Question jurassienne, appelle à une nouvelle appropriation de cette question par les populations. Tous ces éléments fondent notre approbation.

De son côté, le canton de Berne semble tenter une manœuvre dilatoire. A l'étonnement légitime du Gouvernement jurassien, le voilà qui entend organiser une procédure de consultation interne, dont on sait par avance qu'elle servira exclusivement ses intérêts. Ce ne serait pas la première fois que le Gouvernement bernois s'extirpe des accords passés par l'effet d'une entourloupe.

De même, on doit aujourd'hui déplorer les propos inconvenants et contraires à son devoir de neutralité de M<sup>me</sup> la Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf le 4 mai à Moutier. La Question jurassienne reste une question suisse ; il est déjà

temps de dire à la représentante du Conseil fédéral que, si elle a le droit de revendiquer sa méconnaissance profonde du dossier, elle n'a pas celui de persister dans l'aveuglement qui en fonde la raison.

Vous comprendrez bien, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, que, dans le contexte actuel, nous nous intéressons particulièrement au sort fait à la loi « Un seul Jura ». Nous comprenons qu'actuellement il n'y ait pas lieu d'entrer dans une offre dynamique d'offre unilatérale de partage de souveraineté, comme nous comprenons qu'en l'état, le Gouvernement jurassien juge opportun de privilégier la voie bilatérale plutôt que de recourir à la loi. Cela montre la loyauté de l'Etat jurassien face aux accords signés. Mais, je rappelle que la loi « Un seul Jura » résulte d'une décision du Parlement, et il va de soi que son application dépend de sa propre volonté. Je ne doute pas que, le cas échéant, gouvernement et parlement se mettront d'accord pour en déclencher un déploiement efficace.

De cette loyauté, le canton de Berne n'est pas coutumier. On l'a vu lors du sabotage du Rapport Widmer ou lors de l'enterrement de la Résolution 44 de l'AIJ. Il faudra dès lors que nous soyons vigilants et que notre soutien au gouvernement le renforce dans ses démarches futures, sachant que le *statu quo* plus, moins ou égal est inacceptable.

Si le gouvernement évoque les idées d'associer Bienne au processus ou de créer un grand canton Arc, il les subordonne à la séparation préalable du Jura-Sud d'avec le canton de Berne. Il a parfaitement raison. J'ajoute que les « nouvelles pistes » qui fleurissent çà et là génèrent d'inutiles confusions et constituent une dénégation des efforts fournis par l'Assemblée interjurassienne dans l'accomplissement de son mandat. Il nous intéresse de réunir le Jura sous un même toit institutionnel, non de le disperser aux quatre vents d'un montage régional hors de propos.

Mesdames, Messieurs, le gouvernement fournit un rapport dans lequel le pragmatisme n'est pas consacré comme recours ultime, et l'idéologie n'est pas sacrifiée en dernier ressort. Saluons son équilibre.

La reconstitution de l'unité du Jura, la perspective de la construction d'une nouvelle entité politique adaptée à son temps, celle d'un développement économique harmonisé et dynamique par sa cohérence, enfin celle d'une société jurassienne qui éprouve l'avantage et la satisfaction d'exercer sur elle-même la souveraineté qui en conforte l'appartenance culturelle commune, tout cela n'est pas dérisoire. Tout cela est projet concret, légitime, réaliste, qui mérite que nous lui consacrons toutes nos forces. Nous serons aux côtés du gouvernement pour cela.

**Pierre-André Comte**

Delémont, le 24 juin 2009